PROVINCE DE NAMUR ARRONDISSEMENT DE NAMUR COMMUNE DE PROFONDEVILLE

Conformément aux articles ci-dessous, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance annuelle et commune (Conseil communal et Conseil de l'Action Sociale du CPAS) qui aura lieu le 13 novembre 2025 à 19h30, à la salle du Conseil de la Maison Communale, Chaussée de Dinant 2, 5170 Profondeville.

- L1122-11 & 12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
- 26bis§5 de la loi organique des centres publics d'action sociale du 08/07/1976 ;
- 52 à 55 du Règlement d'Ordre Intérieur.

Fait à Profondeville, le 05/11/2025

La Directrice Générale du CPAS

C. BEGUIN

La Présidente du CPAS

S. DARDENNE

COMMUNE DE PROFONDEVILLE - COMMUNAUTÉ FRANÇAISE -

Le Directeur Général de la Commune

F.GOOSSE

Le Bourgmestre,

L. DELIRE

Séance publique :

Projet de rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le centre public d'action sociale : Examen et discussion.